

## AVIS DE DÉSIGNATION au Conseil d'administration unique pour le

### CHU SAINTE-JUSTINE et le CHUM

#### Collège : Département régional de médecine générale (DRMG)

Conformément notamment aux dispositions de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2), avis est donné pour la désignation d'un (1) **médecin omnipraticien** au conseil d'administration unique pour les établissements mentionnés ci-dessus, par et parmi les membres du Département régional de médecine générale.

La date de la désignation est prévue le : **le vendredi 23 octobre 2015.**

#### Conditions d'éligibilité

Tout médecin omnipraticien membre du DRMG et inscrit sur la liste peut être candidat s'il remplit les conditions d'éligibilité suivantes :

- le médecin omnipraticien doit exercer sa profession dans la région où sont situés les établissements mentionnés ci-dessus.
- Résider au Québec;
- Être majeur (18 ans et plus);
- Ne pas être sous tutelle ou curatelle;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'un crime punissable de trois ans d'emprisonnement et plus au cours des cinq années précédentes;
- Ne pas avoir été déchu de ses fonctions comme membre du conseil d'administration d'un établissement ou d'une agence au cours des trois années précédentes;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction à la Loi sur les services de santé et les services sociaux (R L R Q, chapitre S-4.2) ou aux règlements qui en découlent au cours des trois années précédentes;
- Ne pas être membre du conseil d'administration d'une fondation de l'établissement.

## Modalités de mise en candidature

Une candidature est proposée au moyen d'un bulletin de présentation d'un candidat que l'on obtient auprès de madame Isabelle Demers, présidente du processus de désignation ou auprès de la direction générale du CHU Sainte-Justine; ou encore auprès de monsieur Éric-Alain Laville, président adjoint du processus de désignation ou auprès de la direction générale du CHUM. Ce bulletin, dûment rempli, doit être signé par le candidat. Il doit également compléter la fiche d'information, y joindre une photographie et la transmettre en même temps que son bulletin de présentation.

Les originaux du bulletin de présentation et de la fiche d'information pourraient être remis directement à la présidente du processus de désignation ou être déposés auprès du président adjoint du processus de désignation, pour qu'il les transmette à la présidente au plus tard 30 jours avant la date des désignations. Les documents reçus par télécopieur ou autres moyens électroniques ne sont pas considérés comme des originaux.

**Date limite de mise en candidature : mercredi le 23 septembre 2015**

À la fin de la période de mise en candidature, s'il y a plus de candidatures valides que de postes à combler, la présidente du processus de désignation dressera la liste des candidats et déterminera si le scrutin se fera par voie postale ou en personne.

### Renseignements supplémentaires :

Isabelle Demers, présidente du processus de désignation  
Courriel : [isabelle.demers.hsj@ssss.gouv.qc.ca](mailto:isabelle.demers.hsj@ssss.gouv.qc.ca)  
Bureau de la direction générale, CHU Sainte-Justine  
3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal, Qc,  
H3T 1C5  
Téléphone : (514) 345-4752

Eric-Alain Laville, président adjoint au processus de désignation  
Courriel : [eric-alain.laville.chum@ssss.gouv.qc.ca](mailto:eric-alain.laville.chum@ssss.gouv.qc.ca)  
Direction générale, Centre hospitalier de l'Université de Montréal  
850, rue Saint-Denis, 6e étage, porte 272, Montréal, Qc,  
H2X 0A9  
Téléphone : 514 890-8000 poste 33284



Le 16 septembre 2015

---

Signature du président du  
processus de désignation

---

Date